

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	10
Votants	13

OBJET :
**7. A. PERSONNEL DU CCAS ET
DU CENTRE SOCIAL. MISE A
JOUR DU RIFSEEP. MISE A
JOUR DE L'INTEGRATION DU
CADRE D'EMPLOIS DES
ANIMATEURS POUR LE CCAS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

ID : 059-265904003-20200929-03112020007A AB-DE



L'an deux mil vingt, le mardi vingt-neuf septembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Christiane CAPPELLE, M. Marc BEZILLE, Mme Nicole CAMBRON, M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Marie Josée RUHLAND, M. Jean-Pierre ENGELAERE, M. Roger CODEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Margaret BOUVET donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON et Joël BACLET donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Par délibération du 13 décembre 2016, le Président indique qu'avait été décidé l'application du nouveau régime indemnitaire aux agents mairie et C.C.A.S. concernés.

Des groupes de fonctions avaient été déterminés pour chaque cadre d'emploi au vue des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination ou de pilotage
- Technicité dans le poste, expertise, qualification nécessaires à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières ou degré d'exposition au poste au regard de son environnement professionnel.

Le CCAS applique également le RIFSEEP à ces agents dont le cadre d'emploi est éligible. Toutefois, elle n'a délibéré que pour les cadres d'emplois existants à son tableau des effectifs. Ayant ouvert des postes d'animateurs territoriaux sur cette année 2020, il y a lieu de permettre l'attribution du RIFSEEP aux animateurs selon les mêmes modalités que la Mairie le fait pour ces agents à savoir :

I.F.S.E.

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
ANIMATEURS TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	17 480,00 €	11 000 €
B2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	16 015,00 €	8 500 €
B3	Encadrement de proximité, d'usagers, chargé de mission	14 650,00€	7 500 €

Envoyé en préfecture le 03/11/2020

Reçu en préfecture le 03/11/2020

Affiché le

ID : 059-265904003-20200929-1311202007A_AB-DE

OBJET : 7.A. PERSONNEL DU CCAS ET DU CENTRE SOCIAL. MISE A JOUR DU RIFSEEP. MISE A JOUR DE L'INTEGRATION DU CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS POUR LE CCAS.

C.I.A.

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
ANIMATEURS TERRITORIAUX			
B1	Direction de service	2 380,00 €	1 000 €
B2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	2 185,00 €	800 €
B3	Encadrement de proximité, d'usagers, chargé de mission	1 995,00 €	700 €

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, approuve la modification du montant maximum de l'IFSE. Toutes les autres modalités de la délibération du 13 décembre 2016 demeurent inchangées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.